

**Modifications des conditions de déroulement et d'évaluation des examens  
en raison des conditions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19**

**Considérant**

- la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020, pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;
- l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020, adaptant le droit cadre applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;
- l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- l'arrêté du ministère de la sante du 17 mars 2020, portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;
- la lettre du 20 avril 2020 de la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, relative à l'organisation de la fin de l'année dans l'enseignement supérieur,

**Les concours d'entrée pour l'année scolaire 2020-2021 pour les disciplines ou cursus qui suivent sont modifiés à titre exceptionnel comme suit :**

## **DISCIPLINES CHORÉGRAPHIQUES**

### **DANSE CLASSIQUE ET DANSE CONTEMPORAINE**

---

**Niveau Préparatoire et 1<sup>er</sup> année, 2<sup>e</sup> année  
et 3<sup>e</sup> année DNSP Danseur**

**Examens annulés** : évaluation par contrôle continu, appuyée sur un dossier complémentaire réalisé par les élèves en 3<sup>e</sup> année

---

**2<sup>e</sup> cycle supérieur**

Examen maintenu : **1<sup>er</sup> et 2 juillet 2020**  
par visioconférence

### **NOTATION CHOREGRAPHIQUE LABAN OU BENESH**

---

**Niveau fin de 1<sup>er</sup> cycle Laban**

Examen maintenu : **26 et 27 juin 2020**  
9h – 19h par visioconférence

---

**Niveau fin de 1<sup>er</sup> cycle Benesh**

Examen maintenu : **18 et 19 juin 2020**  
9h – 19h par visioconférence

# DISCIPLINES MUSICALES

## DISCIPLINES PRINCIPALES INTERPRÈTES

---

Accompagnement vocal, chant,  
direction de chant

Accompagnement 1<sup>er</sup> cycle supérieur,  
accompagnement au piano, accompagnement  
chorégraphique, accordéon, alto, basson  
allemand, basson français, chant, clarinette,  
contrebasse, cor, flûte, guitare, harpe,  
hautbois/cor anglais, improvisation au clavier,  
musique de chambre, orgue-interprétation, ondes  
martenot, percussion, piano, quatuor à cordes,  
saxhorn basse/euphonium saxophone, trombone,  
trombone basse, trompette/cornet, tuba, violon,  
violoncelle

Basson ancien, clarinette historique, clavecin  
et basse continue, contrebasse historique, cor  
ancien, flûte baroque, hautbois baroque, luth et  
théorbe, pianoforte, viole gambe, violon baroque,  
violoncelle baroque

Jazz et musiques improvisées

Direction d'orchestre

**Examens annulés** : tous niveaux, évaluation par  
contrôle continu avec attribution de mention

## DISCIPLINES PRINCIPALES ÉCRITURE

---

Harmonie

Contrepoint

Fugue et forme

Écriture XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles

Polyphonie renaissance

Orchestration

**Épreuves maintenues** : en télé-examen, évaluées  
sans distinction de mention

## COMPOSITION

---

Niveau 2<sup>e</sup> année de 2<sup>e</sup> cycle supérieur

**Examen maintenu** : selon le calendrier initial.

Examen final du DNSPM

**Examen annulé** : évaluation par contrôle continu  
et évaluation des travaux, avec attribution de  
mention

Niveau 1<sup>re</sup> année et 2<sup>e</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle supérieur  
et 1<sup>re</sup> année de 2<sup>e</sup> cycle supérieur

**Examen annulé** : évalué par contrôle continu sans  
distinction de mention

## DISCIPLINES PRINCIPALES MUSICOLOGIE ET ANALYSE

---

Analyse théorique et appliquée

Rédaction et dépôt du mémoire maintenus

Soutenance annulée

Déchiffrage oral annulé

Exposé oral remplacé par l'envoi au jury d'un article ou d'une vidéo ou d'un document Powerpoint au plus tard le **8 juin 2020**.

Barème modifié :

Contrôle continu sur 30 ; mémoire sur 30 ; exposé sur 40

---

Histoire de la musique

Écrits maintenus : **6 et 7 mai 2020** en télé-examen

Oraux annulés

Barème modifié :

*Contrôle continu*

- un exposé oral noté sur 20
- une note de synthèse sur le thème du cours de cette année notée sur 20,
- un mémoire de recherche noté sur 80

*Télé-examen*

- 2 commentaires de documents sur le sujet du cours de l'année, chacun noté sur 20
- 

Esthétique

Rédaction et dépôt des mémoires maintenus

Oraux maintenus : **8 et 9 juin 2020** en télé-examen

---

Métiers de la culture musicale

Écrit maintenu : **22 mai 2020** en télé-examen

Mémoire évalué en **contrôle continu**

Oraux remplacés par l'envoi au jury d'une médiation (document numérique sonorisé) au plus tard le **15 juin 2020**.

---

## CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE PROFESSEUR DE MUSIQUE

---

Musique d'ensemble

Épreuves annulées : évaluées par contrôle continu

---

Soutenances et entretiens

Maintenus : en télé-examen selon le calendrier initial

---

Épreuves didactiques

Annulées : évaluées par contrôle continu

---

## DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE

---

Entretiens terminaux

Maintenus : report du calendrier **début juillet 2020**, en télé-examen

---

Épreuves de fin de stage en conservatoire

Suspendues : en attente de précisions sur la réouverture des conservatoires territoriaux

---

Médiation musicale

Validation en **contrôle continu** de la partie présentation de concert

---

## FORMATION SUPÉRIEURE AUX MÉTIERS DU SON (FSMS)

---

### Niveau 1<sup>re</sup> année

Formation musicale (écrit et oral)  
Orchestration  
Analyse (contrôle et certificat)  
Harmonie  
Culture et esthétique musicale

Contrôle continu et épreuve de contrôle  
en télé-examen avec attribution de mention

---

### Niveau 2<sup>e</sup> année

Post-production  
Formation musicale (écrit et oral)  
Orchestration  
Analyse  
Harmonie  
Culture et esthétique musicale

Contrôle continu et épreuve de contrôle  
en télé-examen avec attribution de mention

---

### Niveau 2<sup>e</sup> année

Prise de son  
Écoute critique

Épreuve reportée : 1<sup>er</sup> trimestre 2020-2021

---

### Niveau 2<sup>e</sup> année

Commission d'orientation

Maintenue : en visio-conférence

---

### Niveau 3<sup>e</sup> année

Commission de validation des projets de recherche

Maintenue : en visio-conférence

---

### Niveau 4<sup>e</sup> année

Prise de son musique actuelle  
Mixage classique ou musiques actuelles

Épreuve reportée : 1<sup>er</sup> trimestre 2020-2021

---

### Niveau 4<sup>e</sup> année

Book blanc

Maintenu : en visio-conférence

---

### Niveau 4<sup>e</sup> année

Grand oral de sortie Book et projet de recherche

Maintenus : selon le calendrier initial

---

## DIPLÔME D'ARTISTE INTERPRÈTE

---

Entretiens de fin d'année maintenus  
en visio-conférence

## DIPLÔME D'ARTISTE INTERPRÈTE - RÉPERTOIRE CONTEMPORAIN ET CRÉATION

---

Validation automatique de l'année en cours

## DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES ET TRANSVERSALES

Analyse B	Examen annulé : évalué par contrôle continu, avec attribution de mention
Histoire de la musique chronologique et synthétique	Oraux annulés Écrits maintenus : <b>26 et 27 mai 2020</b> en télé-examen
Méthodologie et théories de l'analyse	Examen annulé : évalué par contrôle continu
Méthodologie pratique de la recherche et de la médiation	Examen annulé : évalué par contrôle continu
Écriture B	Mise en loge maintenue : <b>25 et 26 mai 2020</b> , en télé-examen, évaluation avec attribution de mention
Initiation à l'orchestration	Examen maintenu : <b>8, 9 et 10 mai 2020</b> , en télé-examen, évaluation avec attribution de mention
Aspects pratiques du métier 1, 2, 3 et 4 Méthodologie de recherche Travail d'étude personnel Initiation à la pédagogie Mise en situation professionnelle	Modalités d'évaluation inchangées
Toute autre discipline complémentaire et transversale que celles précitées	Évaluation par <b>contrôle continu</b> , sans distinction de mention

### Conditions particulières d'évaluation

#### 1. Contrôle continu

Les disciplines pour lesquelles le contrôle continu remplace à titre exceptionnel en 2020-2021 l'examen initialement prévu seront évaluées par un jury ou un collège constitué d'enseignant.es et d'un directeur des études et/ou chef.fe de département.

Dans le cas où une discipline ne serait pas validée ou s'il est attribué une mention Assez bien, le jury ou le collège précité établit un rapport motivé sur sa décision, rapport qui sera transmis à l'élève.

#### 2. Télé-examens

Les télé-examens se dérouleront selon des protocoles adaptés par discipline et dont la faisabilité a été validée par les responsables pédagogiques et les élèves concernés.

Pour une épreuve écrite par télé-examen, les élèves seront préalablement informés par courrier électronique des modalités de déroulement de l'examen, des modalités, date et heure de réception des sujets, des conditions de réalisation du travail, des modalités, date et heure de remise du travail, date d'envoi du message électronique faisant foi. Un numéro d'appel d'urgence est communiqué aux élèves pour les problèmes liés à l'examen à distance. Lorsque les conditions d'exécution du travail l'exigent, l'élève signe une attestation sur l'honneur qui certifie qu'il les a

respectées en totalité, attestation qu'il remet avec son travail. Pour une épreuve orale par télé-examen, les élèves seront invités à effectuer un test de connexion en amont de l'épreuve et seront préalablement informés par courrier électronique des modalités de déroulement de l'examen et des modalités, date et heure de l'épreuve.

#### 3. Attribution de la mention du diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur d'Écriture conférant le grade de Master

Au cas où l'un des 3 prix d'Écriture entrant dans la composition du diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur d'Écriture conférant le grade de Master a été obtenu en 2020, le barème qui permet l'attribution de la mention du diplôme est modifié comme suit :

7 ou 8 pts = mention Très bien ; de 4 à 6 pts = mention Bien ; moins de 4 pts = mention Assez bien.

#### 4. Attribution de la mention du diplôme de DNSP Danseur

Un jury composé d'invités extérieurs évaluera les dossiers complémentaires transmis par les élèves de 3<sup>e</sup> année de DNSP Danseur. Le jury émettra des observations écrites et des recommandations de mention. La mention du diplôme sera déterminée *in fine* par le directeur des études chorégraphiques en concertation avec l'équipe pédagogique.